

Revue
de Sémantique
et Pragmatique

Revue de Sémantique et Pragmatique

**39 | 2016
Varia**

Le marqueur *sauf que* : entre emplois « exceptifs » et « non exceptifs »

*The French marker *sauf que*: « exception » and « non exception » uses*

Laura Baranzini et Alain Rihs



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rsp/378>

DOI : 10.4000/rsp.378

ISSN : 2610-4377

Éditeur

Presses universitaires d'Orléans

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2016

Pagination : 7-18

ISSN : 1285-4093

Référence électronique

Laura Baranzini et Alain Rihs, « Le marqueur *sauf que* : entre emplois « exceptifs » et « non exceptifs » », *Revue de Sémantique et Pragmatique* [En ligne], 39 | 2016, mis en ligne le 01 octobre 2017, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rsp/378> ; DOI : 10.4000/rsp.378

Revue de Sémantique et Pragmatique

LE MARQUEUR SAUF QUE : ENTRE EMPLOIS « EXCEPTIFS » ET « NON EXCEPTIFS »

Laura Baranzini,
Université de Neuchâtel et Università degli studi di Torino
Alain Rihs,
Département de l'Instruction Publique, État de Genève

INTRODUCTION

Dans cet article, nous chercherons à fournir une description sémantico-pragmatique détaillée du marqueur linguistique *sauf que*. Si ce dernier retient notre attention, c'est parce qu'il revêt un intérêt tout particulier dans le contexte des études relatives aux marqueurs voués à l'expression de l'exception (comme *à part*, *à part le fait que*, *excepté*, *hormis*, *sinon*, etc.). Ceux-ci, même s'ils se distinguent entre eux par de subtiles nuances de sens, forment, dans les termes de Merle (2007), une vaste catégorie de « tours exceptifs » : le syntagme ou la proposition qu'ils prennent sous leur portée introduit, avec le reste de la phrase, un rapport partie-tout, dans lequel la partie fait figure d'exception à une formule (à une règle) à caractère général (*tous sont venus excepté Paul ; rien ne me dérange chez toi à part le fait que tu fumes*, etc.). Or, s'il permet lui aussi l'expression d'une exception, comme en témoigne l'exemple (1), le marqueur *sauf que* comprend des usages, à l'image de (2), dont on a intuitivement le sentiment qu'ils mettent en place un rapport qui ne relève pas tant de l'exception que d'une forme d'opposition :

- (1) Tout s'est bien passé, sauf qu'il a plu quelques minutes pendant l'après-midi.
- (2) Je l'ai attendue des heures... sauf qu'elle n'est jamais venue.

Ainsi, en (1), la proposition subordonnée introduite par *sauf que* (que nous appellerons *q*) signale un fait qui a valeur d'exception au sein d'un ensemble (implicite) de faits rassemblés en une formule quantifiante par la proposition principale (que nous appellerons *p*). En (2), l'effet de *q* sur *p* semble d'un autre ordre : *q* paraît toucher aux fondements mêmes de la pertinence de *p*, en introduisant un contenu qui, sans toucher à la valeur de vérité de *p*, en amoindrit les implications.

Les grammaires sont unanimes quant à la description du fonctionnement de *sauf que*. L'expression est vue comme une « locution conjonctive » (*Grammaire méthodique du français*), dont le sens est comparable à celui de *mis à part le fait que* ou de *à cette exception que* (TLFI). Si elle a pu, dans des états anciens de la langue, être suivie du subjonctif et prendre alors une coloration hypothétique (*Le bon usage, Grammaire du français contemporain*), l'expression n'introduit plus aujourd'hui qu'un indicatif à valeur factuelle. A notre connaissance, *sauf que* n'a fait l'objet que d'une seule analyse linguistique détaillée, celle de Ruozzi (2008). Ruozzi s'inscrit dans la veine de Kleiber (2005), qui voit la préposition *sauf* comme une « marque d'exception », quoiqu'elle distingue les emplois « exceptifs » de *sauf* de ses emplois « limitatifs » (ceux auxquels s'intéresse en fait Kleiber), emplois que (3) et (4) illustrent respectivement :

(3) Sauf imprévu, Marie sera là demain.

(4) Tout le monde est venu, sauf Marie.

Le *sauf* de (3) est exceptif, pour Ruozzi, au sens où il exprime un état de choses qui, s'il venait à se réaliser, annulerait le fait dont il est question dans la principale (Manzotti 1987 parle d'effet de « riserva » - réserve - pour ce genre de relation) ; le *sauf* de (4) est quant à lui limitatif au sens où il restreint la portée sémantique d'une assertion quantifiante.

La conjonction *sauf que* se comporte, selon Ruozzi, de la même manière que le *sauf* limitatif : le fait décrit par *q* est « actualisé » (non pas virtuel) et son « poids » informatif est inférieur à celui de *p*, puisqu'il a (simplement) pour effet de soustraire un item unique au groupe quantifié par *p*. Certes, cette explication s'applique bien à des exemples comme (1), où *q* fait figure d'événement isolé, qui ne suffit pas à renverser un rapport de force en faveur de *p*. Par contre, elle ne permet pas de rendre compte d'exemples comme (2), où non seulement le lien de *p* à *q* n'apparaît pas comme relevant d'un rapport d'un tout à une partie, mais où le niveau de pertinence du fait dénoté par *q* semble suffisamment élevé pour redéfinir l'orientation argumentative globale de l'énoncé pris dans son ensemble.

En somme, nous nous fixons dans cet article le triple objectif suivant : i) recenser les différents types d'emploi de *sauf que*, ii) caractériser le plus précisément possible les effets de sens qui leur sont associés, exceptifs ou d'un ordre

différent (en l'occurrence, de corrélation oppositive), et iii) définir la nature (pragmatique) des opérations interprétatives en jeu, en particulier là où elles ne reposent pas sur un mécanisme d'exception. Signalons encore, avant de passer à la description des cinq emplois recensés, que nous analyserons des exemples écrits « authentiques », tirés de textes littéraires contemporains comme de sites internet, mais que nous ne nous livrerons pas à une étude quantitative de ceux-ci, laissant pour l'instant de côté la question de leur représentativité dans la langue.

1. CATÉGORIE A : UNE EXCEPTION À LA RÈGLE

Considérons les trois exemples suivants, qui illustrent ce premier cas de figure :

- (5) J'avais tout prévu, sauf qu'il ferait trop chaud pour que vous puissiez traverser le boulevard. (Bousquet)
- (6) La personne à pas mal tout dit sauf peut être que tu peux faire des pages dynamiques très intéressante soit en utilisant rand ou certaine informations soumise par l'utilisateur. (web)¹
- (7) Rien n'a changé tu sais, sauf que tu t'es séparé de ta femme, que tu as fait *Platonov*, et que j'ai écrit un livre. (Angot)

Ces énoncés se caractérisent par le fait que la proposition principale *p* exprime de manière explicite (au moyen d'un marqueur tel que *tout*, *rien*, etc.) une relation de quantification universelle, qui fait figure de règle générale à propos de laquelle la proposition subordonnée *q*, introduite par *sauf que*, vient signaler une exception. La relation de quantification traite ici de contenus propositionnels, constitutifs d'une forme de paradigme auquel le contenu exprimé par *q* n'appartient pas – contrairement à ce que le destinataire de l'énoncé est amené à penser sur la base du contenu de *p* (et, en particulier, de sa quantification universelle). Ainsi, l'opération interprétative invitée par ce type d'énoncé suppose, en même temps, une invalidation de la quantification universelle exprimée dans *p* (*q* implique en effet $\neg p$) et une validation de tous les autres contenus potentiels quantifiés par *p*.

L'effet « *exceptif* » qui en résulte repose sur le fait que le contenu exclu du paradigme est « faible », pour reprendre le terme de Kleiber (2005), par rapport à l'ensemble lui-même. Il faut toutefois préciser qu'il est tout à fait envisageable qu'un élément central du paradigme en soit exclu, c'est-à-dire un élément qui, suivant un ensemble d'hypothèses d'arrière-plan, aurait tendance à venir corroborer efficacement ce que *p* exprime. En (7), par exemple, et ce même en l'absence d'un contexte plus large, on ne peut s'empêcher de penser

¹ L'orthographe des exemples tirés du web est maintenue telle quelle.

que « se séparer de sa femme » constitue un changement radical dans une vie ; or, pour peu qu'un ensemble d'hypothèses suffisamment fortes et représentatives de l'ensemble quantifié restent inférables à partir de p , l'effet d'exception est préservé. Sous cette condition, l'orientation argumentative générale de l'énoncé (sa capacité à induire un certain type d'implicatures amenant toutes vers une même macro-conclusion), donnée par p et non par q , n'est pas touchée. Si, par contre, le contenu de q est perçu comme central et comme capable d'annuler l'orientation argumentative de p , c'est le contenu lui-même de p qui va être réinterprété comme non correspondant à la réalité, avec un déclenchement d'effets de sens divers, de la simple surprise à l'ironie. Ces effets de sens, potentiellement activés par exemple dans l'énoncé en (7), montrent bien que le fonctionnement argumentatif attendu avec *sauf que* est codifié en termes d'exception marginale à une règle générale argumentativement dominante (cf. §3).

Si la proposition q ne change normalement pas l'orientation argumentative de p , elle modifie en revanche ses conditions de vérité : p , si l'on prend en compte le sens de q , est littéralement fautive. L'incompatibilité apparente entre p et q se résout au moyen d'un principe général d'accommodation pragmatique, que la théorie de la pertinence définit en termes d'« approximation référentielle » (cf. notamment Sperber & Wilson 1986 et Wilson 2003). En somme, le destinataire se livre ici à une forme d'assouplissement de la dénotation stricte de p , que l'on appellera p' , en vertu de laquelle la proposition principale ne désigne plus un état de choses *littéralement vrai*, mais seulement *approximativement vrai*. Or, même si q conduit à moduler le sens littéral de p en vue de l'obtention de p' , les implications de p' restent identiques à celles de p : du point de vue informatif, le locuteur, en disant p *sauf que* q et en recourant à une quantification universelle, pointe le caractère négligeable du second élément. L'idée d'approximation se retrouve également chez Cornulier (1985, 90-91), qui, à propos de la préposition *sauf*, considère la perspective du locuteur, dont le degré de « précision » du propos augmente avec l'expression d'une exception à une règle :

« [...] il est habituel aux locuteurs de mélanger des jugements approximatifs et des jugements circonstanciés, les premiers pouvant être plus catégoriques et les seconds plus nuancés ; il ne s'agit pas alors à proprement parler d'incohérence (contradiction), mais de liberté, voire d'imprécision, dans le degré d'approximation qu'on se donne. [...] dire *J'aime tout, sauf les nouilles à l'armoricaine*, ce n'est pas se contredire, mais plutôt, dans un premier temps, poser une affirmation peu nuancée et catégorique, puis, dans un second temps, augmenter la précision en énonçant une exception [...]. »

2. CATÉGORIE B : UNE EXCEPTION EXPLICITE À UNE RÈGLE IMPLICITE

La catégorie B représente une variante de la catégorie A², dans la mesure où elle présente un mécanisme sémantique analogue sans qu'il y ait une explicitation de la quantification universelle, qui est pourtant toujours récupérable. Les quatre exemples ci-dessous illustrent ce deuxième emploi de *sauf que* :

- (8) L'ancien français est une langue comme l'anglais *sauf que* tout le monde la comprend un petit peu et que plus personne ne la parle. (Forest)
- (9) Tu es ma drogue *sauf que* tu ne nuis pas à ma vie. (web)
- (10) [A propos du film *Mariage à Mendoza*] Très beau film, *sauf que* je l'aurais appelé *Mariage à Salta*. (web)
- (11) La soirée était super *sauf que* qu'il manquait de boissons. (web)

Contrairement aux énoncés (5) à (7), les énoncés (8) à (11) ne contiennent pas de quantifieur universel. Ils ne reposent pas moins sur une relation de quantification (qui doit être reconstruite dans l'opération d'interprétation), mais celle-ci demeure à l'état implicite³. L'analyse de ces énoncés nous conduit en effet à la conclusion que la prise en considération, par le destinataire, de l'existence d'un ensemble de prémisses contextuelles validant *p* est la condition d'une interprétation pertinente, selon laquelle la valeur argumentative de *q*, à cause de la présence de *sauf que*, est faible par rapport à celle de *p*. En somme, le destinataire conclut que *q* fait exception à une règle sous-jacente qui pourrait s'énoncer ainsi : *toutes les propositions inférables à l'appui de p sont des prémisses de p*. Autrement dit, le destinataire fait l'hypothèse i) que le locuteur qui énonce, par exemple, *la soirée était super* a en tête un ensemble de raisons qui le poussent à formuler une telle assertion et ii) qu'un unique état de choses, *il manquait de boissons*, ne permet pas d'étayer cette assertion. L'opération interprétative débouche donc sur une invalidation, due à *q*, d'un des arguments potentiels à l'appui de la description exprimée par *p* et sur une validation de tout autre argument potentiel à l'appui de *p*.

Contrairement au cas de figure précédent, la vérité littérale de *p* n'est pas remise en cause par *q* ; en d'autres termes, *p'* a la même valeur de vérité que *p*, puisqu'aucun marqueur explicite n'exprime l'inclusion préalable de *q* dans *p*. Ce qui change en revanche avec l'intervention de *q*, c'est le niveau de per-

² Les cinq catégories illustrées ne sont pas homogènes (ni, d'ailleurs, exhaustives) ; il est de ce fait possible d'imaginer des regroupements en « macro-catégories », comme ce serait le cas pour les catégories A et B et pour les catégories C, D et E.

³ En réalité, la seule énonciation de *p* n'obligerait pas l'interlocuteur à activer un ensemble de prémisses à l'appui du contenu de *p* ; c'est en effet la présence d'un élément « anti-orienté » introduit par *sauf que* qui requiert la prise en compte d'une quantification universelle sur laquelle le mouvement exceptif puisse opérer : « [...] quantificazione universale è tacita, o meglio, viene introdotta proprio dalla susseguente eccezione » (Manzotti 1987).

tinence accordé à p , abaissé dans le passage à p' , le locuteur ayant toutes les raisons de formuler son assertion, à une exception près.

3. CATÉGORIE C : DE L'EXCEPTION À L'ANNULATION⁴

Avec cette troisième catégorie d'emplois, on passe d'un mécanisme interprétatif proprement exceptif à un mouvement d'annulation où il n'est plus possible de reconnaître l'extraction d'un élément à partir d'une classe superordonnée. Voici trois exemples illustratifs de cette troisième catégorie :

- (12) Je voulais faire une « technique en informatique » sauf que j'ai changé d'idée à la dernière minute. (web)
- (13) J'ai acheté Portal 2, et j'ai envie de faire un mode coop avec un ami, sauf que ça ne marche pas. (web)
- (14) Direct Assurance me propose de réparer mon véhicule dans un garage agréé, sauf que j'ai préféré la réparer chez mon propre garagiste qui m'a toujours fait un excellent travail. (web)

De tels énoncés ne mettent pas en jeu, à notre sens, une quelconque relation de quantification, comme c'était le cas pour les catégories A et B ; l'opération qui est à l'œuvre ici est plutôt celle d'une annulation d'une conclusion à laquelle p semble (pourtant) naturellement tendre. Les trois énoncés cités convoquent ainsi le même processus interprétatif de « déception » d'inférence invitée : en (12) et en (13), la volonté de poursuivre telles études ou celle de jouer à tel jeu ne débouchent toutefois pas sur leur mise en exercice ; et en (14), la proposition, pourtant sensée, de la compagnie d'assurance n'est pas acceptée par le locuteur. La proposition q présente au fond les propriétés d'une implicature conversationnelle niée de p : l'intervention de q n'affecte pas la valeur de vérité de p , mais elle modifie, pour l'inverser, celle de son implicature principale (en tout cas celle à laquelle le locuteur accorde de l'importance, puisqu'il s'emploie à la défaire).

Le fonctionnement de *sauf que*, dans ce cadre-là, se rapproche de celui du connecteur *mais* (la substitution s'opère d'ailleurs aisément). *Mais* (cf. Blake-more 1987) et *sauf que* (dans ce troisième emploi), en défaisant une implicature, produisent un effet rhétorique consistant en une forme d'inversion de l'orientation argumentative : le locuteur qui affirme p anticipe la dérivation induite d'une implicature et formule alors q , qui en est la contrepartie négative. Dès lors, on peut dire que *sauf que*, dans ce troisième usage, n'obéit pas à un mécanisme d'exception, mais à un mouvement discursif en deux temps, à l'origine d'un déplacement du poids argumentatif des propositions (qui va de p à q). Moignet (1959, 18), quoiqu'il décrive le processus de négation d'implicatures en termes

⁴ Nous utilisons ici le terme « annulation » au sens gricéen traditionnel ; l'annulation porte typiquement sur du contenu implicite.

d'« *adversation* », met bien en évidence le fait que sont disponibles, dans la langue, des expressions qui peuvent produire, suivant les contextes, des effets d'exception comme des effets d'opposition :

« [...] l'opposition d'un élément particulier à un élément plus général [...] se distingue ainsi de la simple *adversation*, qui oppose des notions ou des jugements sans considération de leur degré de généralité. [...] cette distinction de l'exception et de l'*adversation*, qui paraît bien claire et évidente, doit cependant être soulignée, parce que précisément, à date ancienne, beaucoup de locutions se révèlent également aptes à signifier les deux mouvements de pensée. »

4. CATÉGORIE D : UNE ANNULATION « ÉVIDENTIELLE »

Toujours dans le domaine de l'annulation (non directement *exceptive*) d'un certain type de contenu, les emplois appartenant à la catégorie D se différencient de ceux de la catégorie précédente par la nature de l'élément sous la portée de cette annulation. Les énoncés suivants illustrent la catégorie D :

- (15) - Je les repeindrai la prochaine fois, merde, vos foutus volets... - Sauf que ça fait depuis le début de l'été que tu nous parles de la prochaine fois et que tu trouves toujours tous les prétextes. (Benoziglio)
- (16) Tu m'avais dit que tu serais toujours là pour moi. Sauf que maintenant que j'ai vraiment besoin de toi, tu te retrouves dans ses bras. (web)
- (17) Une deuxième plongée par très petit fond (< 10 m) avec notre instructeur qui nous dit avant de plonger : « Attendez-moi en bas, je vous retrouve dans 5 min », sauf qu'il n'est jamais venu donc on s'est fait notre première plongée en autonomie. (web)
- (18) La Suisse est un petit pays sauf que pas du tout. (web)

Ici, *p* exprime un contenu qui n'est pas attribué au locuteur lui-même, mais à une autre entité de discours. Dans les trois premiers exemples, la proposition *q* vient invalider non pas la vérité de *p* à proprement parler (c'est-à-dire l'acte locutoire réalisé par autrui, représenté sous forme de discours rapporté direct ou indirect), mais l'attitude propositionnelle manifestée à son égard. En l'occurrence, la valeur promissive, accordée à *p* au moment de son énonciation par un tiers, est remise en cause par le locuteur. Dans l'exemple (18), le locuteur attribue une valeur négative autant au contenu propositionnel de *p* qu'à l'attitude propositionnelle de type descriptif qui lui est assortie : « la Suisse est un petit pays » est présenté, sous l'effet de *q*, comme une description impropre d'un état de choses. Remarquons aussi que *p* est ici au style direct libre (style qui fait l'économie d'une marque explicite de rapport de parole ou de pensée) ; ceci suppose que le destinataire, après avoir traité *q*, se livre à une inférence consistant à réinterpréter le sens de *p* et, plus précisément, va définitivement identifier la source de l'engagement épistémique portant sur *p* comme distincte du locuteur, d'où sa valeur évidentielle.

Cette catégorie d'emploi D ne constitue pas, à nos yeux, une simple « variante à deux voix » de la catégorie C, même si dans les deux cas s'opère une annulation de contenu qui fait de q le membre fort de l'association p *sauf que* q . En effet, là où les énoncés de type C reposent sur une opposition entre un contenu explicite, à la charge du locuteur, et un contenu inférable (l'implicature de p), les énoncés de type D reposent sur une opposition entre un contenu assorti d'une attitude propositionnelle, attribué explicitement ou implicitement à un tiers, et un contenu à la charge du locuteur. Or, si la catégorie D autorise, en théorie, des énoncés qui reposent sur une annulation de p via q , la catégorie C, elle, ne comprend pas d'énoncés où q annulerait le contenu propositionnel même de p , sans quoi il y aurait contradiction manifeste au sein du même énoncé.

5. CATÉGORIE E : UNE ANNULATION PRÉSUPPOSITIONNELLE

Examinons enfin les exemples suivants :

- (19) Une dizaine de mails de free *sauf que* je n'ai pas de compte free. (web)
- (20) Il est indiqué qu'il faut supprimer l'extension Firefox (...) via le panneau de conf *sauf que* il n'y est pas... (web)
- (21) Je ne retrouve pas mon téléphone, je l'ai oublié au bureau... Ce n'est pas grave, je vais appeler mes collègues chez Exo, *sauf que* je n'ai pas de téléphone... (web)

Dans ces exemples, ce n'est pas la vérité de p elle-même qui est niée (p fournit en effet une description d'un état de choses tenu pour vrai par le locuteur) ; l'objet sur lequel porte q , et qu'il remet en question, est en quelque sorte le « fondement ontologique » du fait décrit par p . En d'autres termes, l'intervention de q a pour effet de nier l'existence d'une condition préliminaire à la réalisation naturelle de p . Le fait décrit par q a ainsi un caractère présuppositionnel, insuffisamment puissant pour que le fait p soit remis en cause dans son existence même, mais suffisamment fort pour en souligner l'inconsistance. Il en découle un effet ironique, proche du *nonsense*, le fait décrit par p apparaissant, sous la portée de q , dans toute son aberration.

Dans les exemples, la prise en charge énonciative revient entièrement au locuteur ; ce qui distingue toutefois clairement cette catégorie-ci de la catégorie C, c'est la portée de l'annulation induite par q : l'objet touché n'est pas une implicature de p , mais plutôt ce qu'il convient d'appeler une « présupposition pragmatique » du fait décrit par p , en ce sens que l'existence du fait lui-même dans le monde (et non sa description par le locuteur) est vue comme illégitime. La prise en charge énonciative du contenu en p revient souvent à un tiers ; l'énoncé ne saurait toutefois être rapatrié dans la catégorie D (qui joue sur l'alternance des voix), car ce n'est pas directement l'attitude épistémique de p

qui est touchée – via l’annulation d’une implicature pertinente –, mais la possibilité même de réalisation du fait dont il est question (supprimer l’extension Firefox), compromise par un état de choses donné (par exemple une absence du panneau de configuration).

6. TABLEAU RÉCAPITULATIF

Le tableau ci-dessous distingue les cinq catégories que nous venons de détailler en fonction des critères de vérité, de portée, d’opération interprétative et d’orientation argumentative :

Catégories	A	B	C	D	E
Vérité de p	Touchée	Intouchée	Intouchée	Intouchée	Intouchée
Portée de <i>sauf que</i> q	Prémisse implicite (ensemble explicité)	Prémisse implicite (ensemble implicite)	Conclusion pertinente implicite	Conclusion (une partie explicite de p)	Condition de réalisation
Opération sém.-prag.	Exception	Exception	Annulation	Annulation	Annulation
Orientation argumentative	$p > q$	$p > q$	$q > p$	$q > p$	$q > p$

CONCLUSIONS

Notre analyse du marqueur *sauf que* nous conduit ainsi à la conclusion que son mode opératoire est double, puisque, suivant les contextes, il mène tantôt à l’exclusion (à l’élimination) d’un contenu propositionnel compris dans une relation de quantification (explicitée ou implicite par p), tantôt à l’annulation d’un contenu inférable à partir de p . La détermination d’un sens pertinent pour l’énoncé complet (p *sauf que* q) repose donc essentiellement sur l’identification de la nature précise du lien qui unit p et q . En somme, le destinataire doit évaluer ce que q signifie, étant donné le contexte particulier que p fournit. Si le marqueur *sauf que*, en tant que tel, indique au destinataire que la proposition q qu’il enchâsse fournit une description qui, *grosso modo*, apporte une restriction plus ou moins forte au contenu décrit par p , il ne dit en revanche rien du rapport exact que les deux propositions entretiennent. Celui-ci se déduit en effet entièrement de la mise en regard de p et q , qui peut prendre toutes les formes de la relation pragmatique : q peut être une prémisse de p (c’est-à-dire un contenu justifiant la pertinence de l’assertion réalisée au moyen de p), une implicature de p (c’est-à-dire une conclusion invitée de p), ou une « présupposition pragmatique » de p (c’est-à-dire une condition de réalisation de l’événement décrit par p).

Etant donné le large éventail de relation pragmatique que *sauf que* permet, on peut se demander si le marqueur ne se caractériserait pas, au fond, par une forme de sous-spécification sémantique, responsable non seulement des nombreux effets que nous avons listés, mais également susceptible d'autoriser un rassemblement des opérations d'exception et d'annulation autour d'une procédure interprétative, plus générale quoique définitoire du marqueur, qui les subsumerait – cf. par exemple Wilson (2011), Escandell-Vidal & Leonetti (2011) et Saussure (2011) pour une discussion sur la notion de procédure interprétative. On pourrait ainsi faire l'hypothèse que l'opposition entre contenus, telle qu'elle est pratiquée par *sauf que*, est fondamentalement de nature exceptive, l'annulation représentant en définitive une forme outrée et complémentaire de l'exception (non pas de manière absolue, mais dans le cas précis de *sauf que*). Les trois points suivants, par lesquels nous concluons cet article, semblent confirmer une telle hypothèse.

a). Nous observons que la subordonnée introduite par *sauf que* a la particularité d'être systématiquement postposée à la proposition principale (en effet, *sauf que q, p* est problématique, sinon agrammatical). De ce fait, le destinataire sait toujours, avant de traiter le contenu de *q*, que le contenu de *p* fait l'objet d'une réserve de la part du locuteur ; à ce stade précis de l'opération interprétative, il n'y a donc aucune entrave à ce que soit activé, même faiblement, un paradigme de propositions validant *p* – et ce même si c'est au final l'annulation d'une implicature ou d'une présupposition pragmatique qui s'avère pertinente (c'est-à-dire appropriée à un contexte donné).

b). Le connecteur *mais*, nous l'avons vu, peut commuter avec *sauf que* dans certains contextes. Or, la commutation des formes met en évidence une différence de sens. Reprenons l'exemple (2) et contrastons-le avec (2') :

(2) Je l'ai attendue des heures, sauf qu'elle n'est jamais venue.

(2') Je l'ai attendue des heures, mais elle n'est jamais venue.

Dans ces deux exemples, *q* annule une conclusion invitée par *p* ; ceci n'est pas surprenant : les contenus des propositions corrélées étant les mêmes, et *mais* comme *sauf que* permettant l'annulation d'implicatures, rien ne vient compromettre la dérivation d'un sens propositionnel complet qui rende justice à la relation pragmatique la plus accessible entre les termes. Toutefois, le sens de (2) ne saurait être entièrement assimilé à celui de (2'). Une dimension rhétorique supplémentaire semble en effet caractériser l'énoncé avec *sauf que*, alors que celui avec *mais* paraît la neutraliser. On pourrait dire qu'il y a quelque chose du paradoxe en (2) : le locuteur attire l'attention sur un échec retentissant, tout en donnant l'impression qu'il s'agit en fait d'un point négligeable ; en d'autres termes, alors que *q* est une implicature forte de *p* (suivant la représentation la plus commune), sa non-réalisation est, en parallèle, minimisée, comme si elle

était insignifiante. L'effet rhétorique ainsi mis en place nous semble proche de la litote ironique : loin en réalité d'être concevable comme un point de détail, l'élément introduit par *sauf que* apparaît, par le jeu de contraste sur lequel l'énoncé repose, dans toute sa force expressive. La présence d'un tel effet rhétorique confirme par ailleurs que même en l'absence d'une relation d'exception pertinente, le marqueur fait valoir (au moins faiblement) sa nature exceptive, puisqu'il est ramené, même de manière très fugace, à ses emplois canoniques (correspondant aux catégories A et B).

c). Une forme d'ironie nette se dégage des énoncés de type E (quoiqu'elle apparaisse potentiellement chaque fois que *sauf que* annule un contenu fortement garant de la pertinence de *p*). Nous l'avons vu, un énoncé comme *Je suis célèbre sauf que personne ne le sait* relève du *nonsense*, notamment parce qu'il est construit autour d'une contradiction entre deux états du monde *a priori* inconciliables. L'ironie ne saurait pourtant émerger de la simple juxtaposition de deux contenus propositionnels incompatibles ; elle apparaît précisément au moment où, à la faveur de *sauf que*, cette incompatibilité est présentée comme dérisoire, comme un élément de détail, une exception. L'ironie apparaît ainsi comme un moyen interprétatif permettant de dépasser le conflit sémantico-pragmatique qui naît de la rencontre entre une incohérence manifeste, située sur le plan des représentations standards du monde, et un marquage linguistique qui, au lieu de la souligner, la donne pour négligeable. Ici encore (si on veut bien admettre la présence d'effets ironiques dans plusieurs usages de *sauf que*), la garantie d'une lecture pertinente, c'est-à-dire d'une lecture qui tient compte de toutes les dimensions du sens intentionné, est contenue dans la persistance, même dans les relations d'annulation, d'une valeur d'exception.

En conclusion, nous avons essayé de montrer que les mécanismes qui sont en jeu sont celui de l'extraction d'une partie négligeable du sens, et celui de l'annulation de cette partie (le plus souvent implicite) du sens de l'énoncé. Ce fonctionnement formerait le noyau sémantique d'une expression apparemment hétérogène dans ses manifestations. L'interaction et la hiérarchie entre les deux mécanismes à l'œuvre, ainsi que la nature et la fonction de la partie de sens sur laquelle ils portent, permettent de distinguer des catégories d'emplois plus ou moins différentes.

ŒUVRES CITÉES

- Blakemore, D. (1987), *Semantic Constraints on Relevance*, Oxford: Blackwell.
- Chevalier, J.-C. et al. (1964/1997), *Grammaire du français contemporain*, Paris : Larousse.
- Cornulier, B. de (1985), *Effets de sens*, Paris : Les éditions de minuit.
- Escandell-Vidal, V. et Leonetti, M. (2011), « On the Rigidity of Procedural Meaning », in Escandell-Vidal, V., Leonetti, M. et Ahern, A., (ed.) (2011), *Procedural Meaning: Problems and Perspectives*, Bingley: Emerald, 81-101.
- Grevisse, M. (1936/2011), *Le bon usage*, quinzisième édition par André Goosse, Bruxelles : de Boeck-Duculot.
- Kleiber, G. (2005), « Comment se 'règle' linguistiquement l'exception : petite sémantique des constructions exceptives », *Faits de langues*, 25 : 39-52.
- Manzotti, E. (1987), « I costrutti cosiddetti eccettuativi in italiano, inglese e tedesco: semantica e pragmatica », in Bonini, V. et Mazzoleni, M. (éd.) (1987), *Linguistica e traduzione. Atti del seminario di studi, Premeno (Novara), Villa Bernocchi, 25-27 settembre*, Milano, Comune di Milano, 67-110.
- Merle, J.-M. (2007), « De la négation à la restriction – à propos du tour exceptif en anglais et en français », *Travaux du CLAIX*, 20 : 101-118.
- Moignet, G. (1959), *Les signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève : Droz.
- Riegel, M. et al. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.
- Ruozzi, P. (2008), « La relation de limitation et d'exception dans le français d'aujourd'hui : *excepté, sauf* et *hormis* comme pivots d'une relation algébrique », article publié en ligne, Congrès Mondial de Linguistique Française, Paris, France, 2008, DOI: 10.1051/cmlf08271
- Saussure, L. de (2011), « On some Methodological Issues in the Conceptual/Procedural Distinction », *Procedural Meaning: Problems and Perspectives* (V. Escandell-Vidal, M. Leonetti et A. Ahern ed.), Bingley: Emerald, 55-79.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1986), *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford: Blackwell.
- Wilson, D. (2003), « Relevance and Lexical Pragmatics », *Italian Journal of Linguistics, Special Issue on Pragmatics and the Lexicon*, 15, 2: 273-291.
- Wilson, D. (2011), « The Conceptual-Procedural Distinction: Past, Present and Future », *Procedural Meaning: Problems and Perspectives* (V. Escandell-Vidal, M. Leonetti et A. Ahern ed.), Bingley: Emerald, 3-31.
- Le trésor de la langue française informatisé*, <http://atilf.atilf.fr/>